

**17 juin 2014 (12 h)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 17 juin 2014, à 12 h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, M. Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François.

Sont absents : Mme Michèle Massé et M. Jean-Claude Fortin, conseillers

**2014-06-200 Contrat octroyé en vertu du *Règlement numéro 186* / Dépôt de document**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé la proposition suivante :

- Entente relative à la diffusion d'un spectacle de Patrick Norman avec Production CR inc. de Lachine pour la somme de 12 000 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de ladite entente datée du 8 mai 2014;

**2014-06-201 Embauche de Lyne Jacques au poste de commis à la taxation et trésorière adjointe**

**Attendu que** le poste de commis à la taxation et trésorière adjointe à la Ville de Saint-Césaire est vacant depuis le 24 avril 2014;

**Attendu que** la Ville a procédé à l'affichage interne et externe de ce poste;

**Attendu** la recommandation du comité de sélection formé de membres l'administration de la Ville;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'embaucher dès sa plus proche disponibilité, madame Lyne Jacques à titre de commis à la taxation et trésorière adjointe de la Ville de Saint-Césaire conditionnellement aux résultats satisfaisants des tests préembauche;

La rémunération est celle d'un poste de catégorie col blanc, classe 8, échelon d'entrée de poste et comprend une période de probation de 6 mois débutant dès le premier jour de l'embauche. Les conditions liées à ce poste sont celles prévues à l'entente de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 juin 2014 (12 h)

**2014-06-202    Embauche de Philippe Gravel au poste de surveillant-sauveteur au Complexe sportif pour la saison estivale 2014**

**Il est proposé par    : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'embaucher Philippe Gravel au poste de surveillant-sauveteur pour combler les besoins durant la saison estivale 2014 avec le camp de jour. La rémunération est celle prévue à l'échelle salariale du secteur aquatique de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Denis Chagnon se retire de la séance pour le point suivant.*

**2014-06-203    Mandat à Therrien Couture avocats / Négociation de la convention collective des cols bleus des employés de la Ville de Saint-Césaire**

**Il est proposé par    : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder à la firme Therrien Couture avocats de Sherbrooke un contrat pour les services juridiques externes requis dans le cadre de la négociation de la première convention collective des cols bleus de la Ville de Saint-Césaire et ce, pour une dépense maximale de 20 000 \$, plus les taxes applicables tel qu'il appert de l'estimé des honoraires du 12 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Denis Chagnon revient à la séance.*

**2014-06-204    Obturation du puits municipal P4 / Engagement à effectuer les travaux**

**Considérant que** le pompage est interrompu au puits municipal P4 situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide;

**Il est proposé par    : André Deschamps**

**Et résolu** de prendre l'engagement d'effectuer les travaux nécessaires, d'ici la fin de l'année en cours, afin de procéder à l'obturation du puits municipal P4 situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide, le tout selon les recommandations de la firme LNA Hydrogéologie Environnement.

**Il est également résolu** de transmettre copie de cette résolution à la municipalité de Sainte-Brigide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 juin 2014 (12 h)

2014-06-205 Installation d'une clôture au puits municipal P5 / Engagement à effectuer les travaux

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et **résolu** de prendre l'engagement de procéder à l'installation d'une clôture périphérique sécuritaire d'une hauteur minimale de 1.8 m pour délimiter l'aire de protection du site du puits municipal P5 conformément aux exigences stipulées par le Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q2.r.6).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-06-200; 2014-06-201; 2014-06-202; 2014-06-203; 2014-06-204; 2014-06-205.

---

Micheline Quilès  
Trésorière